

# L'OFFICIER MARINIER



Notre devise : La solidarité et le travail de chacun au profit de tous (Charles Hébrard)

N° 394 avril-mai 2020

75e année — Périodique de la Fédération Nationale des Officiers Mariniers (FNOM) • www.fnom.com

## 49-3 sur la pension militaire



L'Assemblée nationale

 **édito**

### 49-3 passage en force - la pension des militaires mise à mal

La pension militaire créée au XVII<sup>ème</sup> par Colbert a été instaurée pour s'assurer de la loyauté du jeune marin. Il pouvait compter sur une garantie de revenus dans ses vieux jours.

La pension militaire permettait aussi de favoriser le recrutement : dans la marine on ne trouvait pas de volontaires et les marins étaient souvent enrôlés de force.

Plus tard, la Révolution tente d'étendre cette promesse tenue pour les militaires aux fonctionnaires civils, mais le système n'était pas généralisé et dépendait des budgets. Il a fallu attendre 1853 pour harmoniser les régimes de retraite des fonctionnaires civils à ceux des militaires.

Petit à petit, en 1909 ce sont les chemins de fer, la distribution de l'eau, la production d'électricité, les transports en communs. Il a fallu attendre 1928 et 1930 pour créer les assurances sociales et la sécurité sociale en 1945.

Aujourd'hui le gouvernement veut engager une réforme d'ampleur, pour uniformiser tous les régimes, au principe d'équité ou de justice sociale. Comment peut-il y avoir équité avec un autre citoyen français pour un militaire, qui donne sa vie pour défendre les intérêts de la France, qui obéit et exécute les ordres donnés sans la protection d'un code du travail, et qui laisse derrière lui sa famille alors qu'il est au combat. Sa mission est de servir la France avec des sujétions de

services fortes, il est souvent absent et ne participe pas ou peu à sa vie familiale.

**Le militaire n'est pas un citoyen comme les autres, son statut et ses acquis doivent être sanctuarisés.**

Sous couvert de certaines dispositions qui sont positivées, le gouvernement rogne sur notre statut. L'escalier qui permettait de gravir les échelons sociaux n'est plus valorisé, la pension du militaire sera indéniablement minorée d'un pourcentage important, la pension de réversion est également impactée. Quid de ceux qui font une deuxième carrière ?

**Cette réforme pour la pension des militaires n'est pas juste, n'est pas équitable et n'est pas acceptable.**

Rappelons que c'est en 1990 que la **Fédération Nationale des Officiers Mariniers** a obtenu, avec l'aide d'un député membre de la commission de la Défense, que la pension militaire ne soit plus assimilée à un avantage vieillesse.

À l'initiative de l'association du Nord-Finistère, une action auprès de tous les élus, sénateurs et députés est en cours. Les associations du Nord-Finistère, d'Alsace, et de Marseille-Provence, ont déjà engagé l'action qui a

été relayée à l'ensemble des présidents. De nombreux élus ont pris note de cette position et défendront notre statut si particulier non en avantages, mais surtout en obligations. **La pension est un juste retour de nos sacrifices.**

Même si le 49-3 qui permet au gouvernement de passer en force sur cette réforme nous prive d'un débat parlementaire qui aurait pu sauver certains de nos acquis, tout n'est pas perdu. Nous agissons et agirons sur tous les leviers qui sont à notre disposition : COMAC, CPRM, CSFM, Pôle des retraités de la fonction publique, élus de la nation... et, s'il le faut, nous les anciens officiers marins de la « Royale », nous serons dans la rue pour défendre la pension de nos marins...

Relayez l'action auprès de vos élus, resserrons les rangs, gardez cet esprit fort « d'équipage » qui nous anime, surtout en ces temps de mer agitée.

**Le Président et les membres du Bureau National**

COMAC

Comité d'action des anciens militaires et marins de carrière

CPRM

Conseil permanent des retraités militaires

CSFM

Conseil supérieur de la fonction militaire